

Ville de Lyon
Mairie du 7^e arrondissement

**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 11 juin 2024**

Date : Mardi 11 juin 2024

Horaire : 18 h 30

Lieu : Salle du conseil

Mme LA MAIRE : Mesdames, Messieurs, chers collègues, nous allons commencer cette séance. Je vous rappelle que ce conseil d'arrondissement est public et je souhaite la bienvenue aux personnes qui sont dans le public ce soir. Il est également retransmis en ligne sur la page YouTube de la Mairie du 7^e arrondissement. Avant le début de ce conseil, je voudrais remercier les présidents, présidentes, assesseurs et assesseuses, ainsi que les employés de bureau de vote qui ont permis la tenue de l'élection européenne ce dimanche. Si le scrutin s'est déroulé correctement, le dépouillement a laissé place à la sidération. Sidération face aux résultats d'une extrême droite largement en tête en France. Sidération aussi après la décision du président de la République de dissoudre l'Assemblée nationale, ouvrant le champ des possibles à cette même extrême droite. Dans le 7^e arrondissement, les listes de gauche sont arrivées en tête puisque La France Insoumise est première avec 22,59 % des voix, suivie de la liste PS Place publique avec 19,02 % des voix, puis les Écologistes avec 14,75 % des voix. Je souhaite que cette dynamique perdure pour les élections législatives anticipées. Le Front Populaire du 7^e, nous le pratiquons ici quotidiennement dans cette assemblée et je souhaite qu'il trouve aussi sa majorité au sein de l'Assemblée nationale. C'est ce Front Populaire qui va proposer un avenir serein aux Françaises et aux Français pour le pouvoir d'achat, les retraites, la transition écologique, la transition agricole et le renouveau démocratique. Je suis sûre que, dans quelques jours, nous connaissons les noms de ces hommes et femmes qui porteront l'espoir pendant les quatre semaines à venir, et puis, je l'espère, les cinq années suivantes.

Ceci étant dit, je reviens à des considérations plus logistiques, mais ô combien essentielles pour le fonctionnement de notre démocratie. Le premier tour a lieu dans trois semaines, le 30 juin. Il nous faut d'ici là trouver des assesseurs, des présidents de bureaux de vote pour les 45 bureaux de vote du 7^e arrondissement et je compte sur votre mobilisation à toutes et tous, à la fois les élus, mais aussi les personnes qui nous écoutent. Voilà ce que je voulais dire en introduction après ce dimanche qui, je crois, nous a toutes et tous un peu chamboulés, mais ne perdons pas notre espoir et notre détermination.

Avant l'ouverture de l'ordre du jour officiel avec les délibérations que nous allons présenter ce soir, je vais donner la parole à deux élus du Conseil d'arrondissement des enfants. Donc il s'agit de Lucie, qui est scolarisée à la CSI, et Sefana qui est scolarisée à l'école Ravier. Vous le savez, depuis deux ans, nous avons un Conseil d'arrondissement des enfants qui ont choisi de travailler sur des thématiques qui leur tenaient à cœur, notamment la nature en ville, le harcèlement scolaire, le sport et le sport inclusif, le sport pour toutes et tous et c'est à travers cette thématique que Sefana et Lucie vont nous interpeller, nous élus, sur cette question. Vous avez préparé une question écrite. Je pense que vous l'avez décidée de manière collective, puisque je sais à quel point le Conseil d'arrondissement des enfants est démocratique et, à ce titre, je remercie Alice des Robins des Villes qui vous accompagne durant toutes vos séances et je vous cède donc la parole pour votre question. Je vous en prie.

Lucie et Sefana : Bonjour à tous. Au Conseil d'arrondissement, nous avons travaillé sur l'accès au sport parce que nous aimons le sport et qu'il permet aux gens d'être en bonne santé. Nous voulons que tout le monde puisse en faire autant. Entre filles et garçons, nous pensons aussi qu'il manque de sports pour les personnes en situation de handicap et pour les personnes qui ont des problèmes d'argent.

Lucie et Sefana : Comment pouvez-vous travailler sur la mixité dans le sport ? Sur le fait que les filles et les garçons aient autant de chances de faire du sport ? Peut-il y avoir une manière de faire du sport pour les personnes handicapées ? Par exemple, plus d'équipements pour ces personnes ?

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup à toutes les deux pour ces questions, et pour vous répondre, je vais céder la parole à Yacine FEKRANE qui est conseiller délégué aux Sports dans le Conseil d'arrondissement des adultes.

M. FEKRANE : Bonsoir à tous et toutes. Bonsoir aux jeunes conseillères d'arrondissement. Alors, vos questions, je vais essayer de ne pas les englober, mais je vais essayer de plus les détailler. Si vous permettez.

Tout d'abord, merci au Conseil d'arrondissement des enfants du 7^e d'aborder ce sujet aussi important. Depuis ma prise de fonction, je me suis posé la même question sur la pratique du sport à Lyon et principalement dans le 7^e arrondissement. J'aime autant vous dire que j'adore le sport en général, soit le sport collectif ou sport individuel. Par ma pratique depuis toujours, et jusqu'à aujourd'hui en tant qu'élu aux Sports, avec la majorité, nous souhaitons développer la pratique sportive et donner l'accès à tous et toutes du plus jeune âge jusqu'aux vétérans. Nous avons, depuis notre prise de fonction, augmenté le budget dédié au sport de 20 %. Cependant, nous avons un déficit criant sur les installations, les gymnases et les terrains extérieurs dédiés à la pratique sportive qui ne suit pas par rapport à la démographie de la population qui augmente. Malgré tout, nous avons fait des aménagements, des travaux pour rendre meilleurs les gymnases ainsi que les terrains comme le foot, rugby, basket sur l'ensemble de la ville de Lyon. Avoir une bonne santé, c'est par la pratique des sports tout au long de la vie. Au minimum une pratique une à deux fois par semaine pour les loisirs débutants, à trois fois pour les compétiteurs dans la semaine. Nous sommes attentifs aux occupations et sollicitations des clubs pour leur pratique de nouvelles disciplines, par exemple le Quidditch, le quadball, le tchoukball, le roller, le badminton pour les enfants et aussi la biennale, qui fait partie du sport. C'est Kadia FARAUX qui a organisé l'année dernière le défilé de la Biennale de Lyon avec les habitants du 7^e. Nous souhaitons et nous voulons aussi que tout le monde puisse en faire autant en ce qui concerne la pratique sportive, comme vous.

Comme le Conseil d'arrondissement du 7^e, la Ville de Lyon et la Mairie du 7^e sont engagées pour la pratique inclusive du sport, qui implique que chacun, malgré ses déficiences physiques ou intellectuelles, puisse participer à des activités sportives avec ses pairs, en collaboration avec les agents de service dédiés aux sports que je tiens à remercier : Soraya LARBI, qui est souvent sollicitée, et Jean MIGNERY du cabinet du 7^e. À travers la gestion des gymnases et des terrains extérieurs, nous encourageons la pratique des sports en situation de handicap. Par exemple, nous avons à Gabriel Rosset l'association des Sourds de Lyon qui, cette année, ont dû, pour des raisons autres, s'arrêter et nous allons attribuer un nouveau créneau sport adapté. Nous avons aussi l'accueil des gymnases, l'association BaskIn qui propose à des personnes en fauteuil roulant la pratique du basketball. Mais il ne suffit pas de proposer des créneaux pour les personnes en situation de handicap. Il faut aussi mettre en valeur les performances. Nous avons, par le biais de l'Office des sports du 7^e, mis en valeur les champions et les championnes lors de la soirée des champions, tels que l'association Passerelle Tennis de table de Gerland au niveau sport adapté et les autres associations

sportives du 7^e. L'amarraine de la soirée était Anne BARNÉOUD. La Ville de Lyon aussi a décidé d'appeler un nouveau gymnase Anne BARNEOUD dans le 7^e. Pourquoi ? Pour la simple raison qu'Anne BARNEOUD, c'est une planchiste lyonnaise. Elle pratique le tennis de table. Elle a été plusieurs fois médaillée dans les compétitions handisport, notamment aux Jeux Olympiques.

Après le handisport, puisque votre question se porte sur la pratique du sport pour tous et toutes, je souhaiterais vous parler du sport adapté dans le 7^e arrondissement. En effet, plusieurs associations de l'arrondissement proposent du sport adapté pour les personnes âgées. Il y a, par exemple, des activités yoga dans certaines de nos salles associatives. Autre exemple, la MJC Jean Macé propose également de l'aquagym ou de la gym adaptée. Ainsi, la Ville de Lyon et la Mairie du 7^e contribuent directement par l'attribution des créneaux dans nos gymnases, et indirectement par des subventions de la pratique des sports des seniors.

Ensuite, vous parlez de la pratique du sport pour les personnes qui n'ont pas d'argent, surtout avec la crise. C'est en effet un point important car, on le sait, la pratique du sport ne doit pas être empêchée par le manque de moyens. Sur ce point également, la Mairie du 7^e arrondissement ainsi que la Ville de Lyon sont engagées. Tout d'abord, la Mairie du 7^e met à disposition des gymnases et terrains de sport pour les établissements scolaires et pour les activités périscolaires comme Divertisport. Ces créneaux permettent à tous les enfants de Lyon, quels que soient les revenus de leurs parents, de pratiquer des activités sportives. La Ville de Lyon attribue des subventions aux associations sportives ainsi que les MJC pour proposer des tarifs plus abordables. C'est, par exemple, l'objectif du dispositif Trait d'Union mis en place — dont on va parler tout à l'heure lors de notre intervention —, qui encourage les associations à travers des dispositifs de subventions, à mener des actions favorisant la pratique du sport pour tous et toutes.

Enfin, vous parlez de la pratique du sport pour les garçons et les filles. C'est aussi une question très importante. En effet, malheureusement, encore plus de garçons que des filles font du sport. Mais cela commence à changer sur plusieurs pratiques comme le karaté, par exemple. À la Ville de Lyon et la Mairie du 7^e, nous souhaitons encourager la pratique du sport des filles et des femmes. C'est pour cela que nous avons réalisé une grande étude afin de savoir combien de garçons et combien de filles occupaient les créneaux des équipements sportifs. Maintenant que l'on a ces informations, nous avons fait des barèmes, des tableaux. Nous pouvons encourager les associations qui n'ont pas beaucoup de filles à développer des sections féminines. Pour celles qui développent des sections féminines, elles ont droit à des subventions de la part de Lyon. Pour finir, l'égalité entre les garçons et les filles est aussi une priorité pour la Ville de Lyon avec des réaménagements des cours d'école. L'objectif de ces réaménagements est que les filles aient autant d'espace que les garçons pour jouer dans leur cour d'école. En plus de cela, la Ville adapte les cours d'école pour les personnes en situation de handicap. Ainsi, grâce à ces différentes politiques, la Ville de Lyon et la Mairie du 7^e encouragent l'accès aux sports pour tous et toutes. Enfin, nous espérons que les Jeux Paralympiques qui se tiendront cet été en France permettront de mettre en lumière les opportunités, mais aussi les contraintes que rencontre le handisport en France. Ceci étant, pour être plus précis, les compétitions à partir de U-13, sont mixtes, à partir de U-15, elles ne peuvent plus être mixtes. Donc la pratique jusqu'à U-13, on peut mixer filles et garçons au niveau du sport collectif, mais à partir de U-15, c'est interdit. Et je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur FEKRANE. Et puis merci à vous les élus du Conseil d'arrondissement des enfants. Je vous félicite pour cette question. Vous avez eu une réponse détaillée, on vous la transmettra également par écrit. Je ne sais pas si ça pourra vous servir pour votre prochaine séance. Et puis je voulais vous féliciter pour votre engagement pendant ces deux ans au Conseil d'arrondissement des enfants. Moi, ce que j'ai particulièrement apprécié pendant votre mandat, c'est qu'on sentait que vous représentiez tous les enfants du

7^e arrondissement, pas uniquement votre école, vos copains, votre quartier. Vous vous êtes engagés réellement pour l'intérêt des enfants, mais pas que, puisque vous avez travaillé sur le lien intergénérationnel. Et on était ensemble à un karaoké avec les personnes de la résidence senior Marc Bloch. Vraiment, je voulais saluer votre engagement et puis votre sens de l'intérêt général et j'aurais plaisir à vous retrouver pour votre dernière séance du 26 juin à la Cité des Halles, avec, je l'espère aussi, vos parents et familles. Merci beaucoup à vous.

- **Désignation d'un secrétaire de séance**

Mme LA MAIRE : Nous allons passer à la désignation d'une secrétaire de séance. Je vous propose le nom d'Aurélié GRIES. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Non. Aurélié GRIES, je vous cède la parole pour l'appel nominal.

Mme GRIES : Merci, Madame la Maire.

- **Appel nominal**

PRÉSENTS :

M. BOSETTI, M. CHIHI, Mme DUBOT, M. ESCARAVAGE, M. FEKRANE, Mme GALLICE, Mme GRIES, Mme HENOCQUE, Mme LÉCLUSE, M. MIACHON DEBARD, M. MONOT, M. ORGOGOZO, Mme PASIECZNIK, Mme TOMIC, M. VOITURIER, Mme VACHER, Mme WIBER

EXCUSÉS :

M. ACACIA
Mme BREUIL
Mme DESRIEUX
M. DOSSUS
Mme PEILLON
M. CHENAUX
Mme DE LAURENS
M. MICHAUD
Mme PECOURT
Mme RAMIREZ

POUVOIRS À :

M. BOSETTI
Mme DUBOT
Mme PASIECZNIK
M. MONOT
Mme LÉCLUSE

- **Compte-rendu – Conseil d'arrondissement du 11 juin 2024**

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Je vous propose de passer au vote du procès-verbal de la dernière séance. Est-ce qu'il appelle des observations ? Non. Je le soumets donc à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Nous allons passer à l'étude du premier rapport qui est, à mon sens, un bien joli rapport, puisque nous allons voter — je l'espère — une dénomination pour l'actuelle école Berthelot, et nous souhaitons lui donner le nom de Denise DOMENACH. Pour nous présenter tout ça, je cède la parole à Florence LÉCLUSE.

1. 2024-26853-CMMA7-367 – Approbation de la nouvelle dénomination Denise DOMENACH du groupe scolaire Berthelot à Lyon 7^e.

Rapporteur : Florence LÉCLUSE

Mme LÉCLUSE : Merci, Madame la Maire. Très jolie délibération pour célébrer et rendre mémoire à Denise DOMENACH qui est une résistante. Il y a eu tout un travail qui a été réalisé par l'école Berthelot pour engager ce processus de changement de nom. Tout simplement, ça a été une proposition faite par la fille de Denise DOMENACH, qui habitait le 7^e arrondissement, qui était toute jeune élève et à 15 ans, 17 ans, 18 ans, 19 ans, en tout cas, pendant les quatre ans de la Seconde Guerre mondiale, s'est engagée dans la Résistance et a pris de plus en plus de responsabilités dans ce mouvement. C'est un joli processus qui a été engagé par l'école. Les enfants ont pu suivre, pendant toute l'année scolaire, un cursus spécifique autour de la Seconde Guerre mondiale et de la Résistance, avec à la fois des lectures du livre qui a été écrit à partir des Cahiers de Denise DOMENACH et des visites du Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation. Le changement de nom officiel aura lieu le 10 octobre 2024, le jour de la naissance de Denise DOMENACH, elle aurait eu 100 ans. Voilà, j'espère que vous allez voter favorablement.

Mme LA MAIRE : Je n'en doute pas. Merci. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts donc cette jolie délibération, comme on l'appelle désormais, à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Je vous remercie. La délibération suivante concerne l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre du plan d'équipement pluriannuel.

2. 2024-26670-CMMA7-370 – Actualisation des autorisations de programme (AP) dans le cadre du Plan d'Équipement pluriannuel 2021-2026

Rapporteur : Fanny DUBOT

Mme LA MAIRE : Je ne vais pas vous la détailler. Cette délibération nous permet de réviser les autorisations de programme et de dégager un certain nombre de crédits, d'autoriser également le maire de Lyon à solliciter des subventions extérieures. Tout cela pour réaliser notre plan d'équipement pluriannuel dans différents domaines, notamment nos équipements sportifs, nos postes de police, nos équipements culturels, la végétalisation des cours d'école et l'aménagement des cours d'école dont parlait Yacine FEKRANE, l'aménagement des sanitaires publics, etc. Si vous souhaitez le détail de l'actualisation de ces autorisations de programme, vous les trouverez en annexe de la délibération. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Je cède la parole à Boris MIACHON DEBARD pour l'approbation d'une convention pluriannuelle entre l'Agence d'urbanisme et la Ville de Lyon.

3. 2024-27001-CMMA7-357 – Approbation d'une convention pluriannuelle entre l'Agence d'urbanisme et la Ville de Lyon - Années 2024 à 2026

Rapporteur : Boris MIACHON DEBARD

M. MIACHON DEBARD : Merci. Chers collègues, Madame la Maire, le Code de l'urbanisme précise que les collectivités territoriales et communes peuvent créer avec l'État des organismes de réflexion, d'étude et d'accompagnement, appelés Agences d'urbanisme. Leur mission est de suivre les évolutions urbaines et de participer aux planifications d'aménagement dans le but de contribuer à l'harmonisation des politiques publiques sur le territoire, mais également avec les communes voisines. La relation entre l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise et la collectivité est régie par une convention pluriannuelle et, comme vous l'aurez compris, nous arrivons à la fin des trois ans de la précédente convention. Il vous est donc proposé de la renouveler pour trois ans de plus. La subvention 2024, liée à cette convention, est de 215 000 €. Je vous invite à donner un avis favorable.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On poursuit. Après l'urbanisme, on parle des lieux patrimoniaux d'exception et notamment les murs peints, qui font la fierté des Lyonnaises et des Lyonnais, et nous en avons dans le 7^e arrondissement. Benjamin ORGOGOZO va nous présenter la façon dont la Ville s'en occupe, comment on préserve ces murs peints.

4. 2024-26782-CMMA7-350 – Soutien à la conservation et à la valorisation des murs peints dans le cadre de l'opération n° 60SEPAT – « Aide aux lieux patrimoniaux d'exception » - Adoption de la « Liste des murs peints remarquables d'intérêt communal » et du règlement du dispositif

Rapporteur : Benjamin ORGOGOZO

M. ORGOGOZO : Bonsoir à tous et à toutes. En 2022, on avait déjà voté une délibération sur une aide pour les lieux patrimoniaux d'exception et c'est cette délibération que l'on affine avec le périmètre des murs peints, ce soir. Très tôt dans le mandat, il y a eu une réflexion qui a commencé sur l'installation d'œuvres d'art dans l'espace public, avec notamment des documents de synthèse qui nous ont notamment permis d'installer la fameuse girafe Aja, rue Chevreul. Très vite a émergé le fait qu'il y a quand même beaucoup de murs peints à Lyon et qu'il était certainement nécessaire d'avoir un dispositif spécifique pour pouvoir accompagner ces murs. Il y a à peu près deux ans déjà a commencé un inventaire, un recensement de ces murs puisqu'ils sont très nombreux, il y en a plus de 200, et ils ne sont pas tous propriété de la Ville. S'est donc posée la question : comment aider au mieux à leur entretien ? Le dispositif qui est proposé ce soir, c'est un engagement de la Ville, sur une durée de 20 ans, où la Ville s'engage, si les propriétaires du mur concerné font la demande, à participer à hauteur de 80 % des montants de rénovation ou d'entretien du mur. Donc, ça ne garantit pas l'entretien, puisqu'il faut que ce soit évidemment le propriétaire qui en fasse la demande. Et le fait de ne pas être dans la liste des murs sélectionnés ne veut pas dire que ces murs n'ont pas de valeur. Pourquoi il y a une liste ? Justement parce qu'il y en a beaucoup et que les coûts peuvent être parfois assez conséquents pour entretenir un mur, puisque ça peut aller de quelques milliers d'euros

à plusieurs dizaines de milliers d'euros pour un seul mur, sachant qu'il y en a plus de 200 dans la ville, ça ferait beaucoup. S'est donc posée très vite la question de comment définir cette liste de murs. Une fois que le recensement a été fait, il y a eu des comités de pilotage qui ont réuni des élus, des citoyens vers la fin et des personnes des beaux-arts, etc., pour juger un petit peu de ces murs et discuter de comment on pourrait les ordonnancer. Comment ça a été fait ? Il y a eu un appel des citoyens qui ont participé à l'élaboration de critères et de l'importance de critères qu'on devait prendre en compte, justement, pour savoir comment « ordonner » ces murs. Ces critères, par ordre d'importance décidé par les citoyennes et citoyens, sont : l'intégration dans le paysage ; la qualité artistique ; le récit qui peut être décrit dans le mur — ça peut être l'histoire lyonnaise, ça peut être une cause humaniste — ; et enfin, la genèse et la technicité du mur, puisqu'il y a des murs qui sont parfois très techniques, avec plein de matériaux différents ou même des LED intégrées dans le mur. Je tiens à souligner le fait que le processus a quand même bien fait participer les citoyens, je trouve que c'est vraiment intéressant, surtout à la dernière réunion, où il y avait vraiment des citoyens qui étaient là, qui pouvaient assister et même influencer de l'ordonnancement qui a été fait. Il y a eu plusieurs réunions, parce qu'évidemment, on n'est pas passé de 200 murs à 25. Donc, il a fallu à chaque fois n'en conserver que quelques-uns, ça a été évidemment douloureux. Pourquoi 25 ? Pour les histoires de montants, comme je l'ai expliqué tout à l'heure, et des estimations qui sont faites par la Ville de combien devraient être *a priori* rénovés dans les prochaines années puisque, encore une fois, ce n'est pas la Ville qui sera à l'origine de ces demandes, mais bien les propriétaires. C'est la raison pour laquelle aussi il y aura des clauses de revoyure tous les cinq ans pour voir si cette liste doit être modifiée ou non. Si on se concentre sur le 7^e arrondissement, au final, il y a trois murs qui sont concernés : la fresque du cinéma, Agir pour la biodiversité, qui est rue Chevreul et enfin, le Panda roux qui a été fait par Kalouf, qui a peint beaucoup de murs dans Lyon. Il y a un mur qui est absent de cette liste, pourtant on en parle beaucoup, c'est le mur et la fresque en hommage à Diego RIVERA. Je sais que c'est un mur qui est très important pour nous et puis aussi pour beaucoup de Conseils de quartier, mais malheureusement, les critères qui ont été utilisés et surtout les votations qui ont été faites, notamment avec l'aide des citoyens, font qu'il était arrivé un peu après les 25 premiers. Encore une fois, ça ne veut pas dire qu'on ne reconnaît pas sa valeur et ça ne veut pas forcément dire aussi qu'il ne sera pas entretenu. Pour moi, il y a deux issues possibles, c'est que le propriétaire du mur, donc la SACVL, participe à sa rénovation, ou alors que, potentiellement, dans cinq ans, la clause de revoyure permette ou non, suivant l'évolution des autres murs, de réintégrer ce mur dans la liste des murs peints qui seraient aidés par la Ville. C'est tout pour moi.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On poursuit avec Luc VOITURIER et l'adhésion de la Ville à l'association Stop exclusion énergétique.

5. 2024-25674-CMMA7-358 – Adhésion de la Ville de Lyon à l'association Stop exclusion énergétique

Rapporteur : Luc VOITURIER

M. VOITURIER : Merci, Madame la Maire. Oui, nous avons une cascade de délibérations concernant l'habitat, dont la logique est la suivante, à savoir, il y a une stratégie en matière d'habitat qui est proposée par notre collègue adjointe, Sophia POPOFF, qui se décline dans le parc privé avec un PIG, notamment dans la production de logement social et en matière de réhabilitation énergétique. Je vais les passer les uns après les autres de manière un peu décousue. La première délibération porte sur la rénovation énergétique, avec une subvention de 5 000 € pour l'association Stop exclusion énergétique, qui regroupe une cinquantaine d'organisations à l'échelle nationale, ça va de ATD Quart Monde à Saint-Gobain. Cette association pilote le programme Territoires Zéro Exclusion Énergétique, sous l'égide du ministère de la Transition énergétique et l'aide que va apporter la Ville va permettre d'outiller ces directions et le CCAS en matière de précarité énergétique. Je vous invite donc à voter favorablement.

Mme LA MAIRE : Merci. Est-ce qu'il y a des prises de parole ? Non. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On poursuit avec vous, Luc VOITURIER.

6. 2024-27002-CMMA7-360 – Requalification du parc privé : Approbation de la convention d'opération du Programme d'Intérêt Général (PIG) « Habitat indigne et dégradé » et de la convention de participation financière 2024 -2029 - Lancement de l'opération n° 60059016 « Lutte contre l'habitat indigne 2021-2026 » et affectation d'une partie de l'AP 2021-2, programme 00016 - Autorisation de signature des conventions d'attribution de subventions

Rapporteur : Luc VOITURIER

M. VOITURIER : On va évoquer le programme d'intérêt général de l'Habitat indigne dégradé, qui est un programme d'actions visant à améliorer le parc privé très dégradé. C'est un programme qui a été initié dans les années 2000, qui s'inscrit donc sur le long terme et qui devrait se dérouler dans les six prochaines années à nouveau. Ça porte sur des propriétaires privés dont les situations sont extrêmement hétérogènes, puisqu'on va du propriétaire occupant aux revenus très modestes jusqu'aux marchands de sommeil. Ces programmes sont pilotés par l'Agence nationale de l'habitat en lien avec la Métropole, et la Ville intervient de manière additionnelle par un suivi extrêmement précis des résidences concernées et par une aide financière de l'ordre de 10 % du montant des travaux. Plus de 600 logements répartis en plus de 40 résidences sont ciblés pour le prochain PIG et cela devrait coûter de l'ordre de 100 000 € par an pour les travaux et 60 000 € pour l'ingénierie. Je vous invite donc à continuer à soutenir ce travail de longue haleine qui donne des résultats. Je vous en remercie.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. On est d'accord qu'on parle de la 27002, Requalification du parc privé. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Vous voulez faire la 27055 ou pas ?

M. VOITURIER : Je n'ai pas les mêmes numéros.

7. 2024-27055-CMMA7-351 – Attribution d'une subvention d'équipement à la SAHLMAS pour les travaux énergétiques en résidences - Réévaluation de l'opération n° 60SETXRA « Rénovation énergétique des résidences » et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme 20001/2021-2

Rapporteur : Luc VOITURIER

M. VOITURIER : La Ville a un programme de réhabilitation énergétique des résidences seniors, dont elle est propriétaire, et il s'agit, par cette délibération, d'augmenter l'autorisation de programme pour la doubler et la porter de 1,7 à 4 millions. Ça va permettre de financer des opérations dans neuf résidences de la ville, dont, pour le 7^e arrondissement, le changement des robinets thermostatiques de la résidence Jean Jaurès.

Mme LA MAIRE : Parfait, merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises de parole ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Selon mon ordre du jour, j'ai l'approbation de la stratégie pour le logement et l'habitat 25673.

M. VOITURIER : Nous partageons le même ordre du jour, Madame la Maire, c'est heureux !

8. 2024-25673-CMMA7-355 – Approbation de la stratégie pour le logement et l'habitat

Rapporteur : Luc VOITURIER

M. VOITURIER : Cette stratégie est fondée sur le constat qu'on a une augmentation des prix de logement depuis une vingtaine d'années, qui tend à exclure les classes moyennes et les classes populaires de la ville pour les renvoyer en périphérie, une augmentation de la demande de logements sociaux, qui est de 37 000 à Lyon et 83 000 dans l'agglomération, un renchérissement du prix du foncier, etc. Évidemment, on a plusieurs échelles de facteurs. On a une échelle internationale, avec le coût des matériaux, la hausse des taux d'intérêt ; une échelle nationale, avec les difficultés de recrutement dans la filière de production de logement ; et des facteurs locaux du type foncier rare et donc cher à Lyon.

Cette stratégie pour le logement et l'habitat est articulée autour de trois enjeux :

- Premièrement, « faciliter le logement des ménages modestes et des classes moyennes », avec notamment la production de logements sociaux ou le développement de l'accession sociale à la propriété par le biais du bail réel solidaire ;
- Deuxième axe, « habiter un logement digne, confortable et à faible impact énergétique », qui comprend des actions de lutte contre les punaises de lit ou de rénovation énergétique ;
- Enfin, un troisième axe consistant à « favoriser le recours aux droits » avec, par exemple, l'accès au logement des agents municipaux qui font tourner nos services publics et le développement de l'offre adaptée aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap.

Cette stratégie est en déclinaison et en cohérence avec les politiques métropolitaines et nationales. C'est une stratégie très complète et je vous invite donc à y être favorables.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Oui, Aurélie GRIES. Allez-y.

Mme GRIES : Merci, Madame la Maire. Je commencerai rapidement mon propos par ce qui se passe de dramatique dans notre pays — vous en avez parlé —, au lendemain des élections européennes et à l'annonce de la dissolution de l'Assemblée nationale dans un délai qui ne permettra pas au débat public d'avoir lieu. J'avais déjà pris la parole il y a un an pile, ici même, sur ma crainte et les conséquences d'une extrême droite nationale et européenne forte, sans l'Union des gauches. Aujourd'hui, l'extrême droite en France a mis le pied dans la porte du pouvoir, propulsée par un Emmanuel Macron en président irresponsable, qui exerce une politique de caste sociale depuis plus de onze ans. Nous mesurons et partageons les peurs de millions de personnes qui ont déferlé dans les rues ces derniers jours. Nous avons 19 jours pour éviter le pire. Une victoire du RN aux législatives et son accession à Matignon avec Jordan BARDELLA, Premier ministre, qui représente un grave danger pour les droits sociaux, le climat et la démocratie, accélérant le chaos dans notre pays. Derrière ce scrutin, 2027 arrive au pas de charge. J'appelle donc, comme tous les partis de gauche, les syndicats, les associations, les collectifs, l'ensemble des électeurs et les électrices à se mobiliser le 30 juin et 7 juillet pour les candidates et les candidats du nouveau Front Populaire. Nous ne baisserons pas les bras, nous sommes d'attaque et déterminés. On ne lâche rien. Pour en venir au sujet de cette délibération, en France, 12,1 millions de personnes sont mal logées et 330 000 personnes sont sans abri. C'est le résultat d'une politique nationale d'habitat absente depuis plusieurs années. En 2021, la part du PIB consacrée par le pouvoir public au logement était de 1,5 %, le niveau le plus bas enregistré en 40 ans. Le fait d'habiter dans un logement dégradé, précaire ou ne pas avoir de logement, conduit à un processus de stigmatisation, de dégradation sociale, de perte d'estime de soi. Les effets de mauvaise qualité du logement et/ou de sa suroccupation, sur la santé mentale, l'anxiété, la dépression, l'agressivité ont été scientifiquement démontrés. Le mal-logement a aussi un impact majeur sur la santé physique en favorisant la propagation de maladies infectieuses. La présence de moisissures constitue un risque pour la santé, notamment d'irritations et de symptômes respiratoires, particulièrement pour les personnes à risque, à savoir les enfants ou les personnes âgées. La crise du logement est le résultat de décennies de constructions insuffisantes, particulièrement en logements sociaux. L'abandon du logement social et les politiques fiscales centrées sur le marché privé pour gérer la question du logement ont changé ces dernières décennies, le visage de nos villes. La ville de Lyon a connu un processus de gentrification, d'embourgeoisement des quartiers anciens populaires, expulsant les classes populaires vers les banlieues. Il va sans dire que la politique du logement peut être source de fragilité, voire d'exclusion, notamment lorsqu'elle soutient une production de logements inaccessibles aux plus modestes, qu'elle délaisse la réhabilitation du parc locatif privé et public ou qu'elle n'offre pas de perspectives d'accueil dans un hébergement digne aux populations les plus fragiles. Alors les choix concernant la politique de logement à la Ville de Lyon, dans cette délibération ou dans celle concernant la production de logement social et la rénovation énergétique, sont à saluer chaleureusement. Nous tenons à rappeler que le logement pour tous et toutes est un droit fondamental, une nécessité et un déterminant de santé majeur reconnu comme tel par l'Organisation mondiale de la santé. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Je soumetts donc la délibération sur la stratégie logement et habitat à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On poursuit avec la convention pluriannuelle entre la SOLIHA et la Ville de Lyon.

9. 2024-25669-CMMA7-359 – Approbation d'une convention pluriannuelle entre SOLIHA et la Ville de Lyon – Années 2024 à 2026

Rapporteur : Luc VOITURIER

M. VOITURIER : SOLIHA, pour Habitat Solidaire, est une association fondée dans l'après-guerre, orientée vers le soutien aux propriétaires privés modestes, qui a adapté son intervention au cours des décennies. La reconstruction dans les années 50-60, l'amélioration du confort avec des salles de bains un peu plus tard et, depuis les années 2000, la performance énergétique et l'accès au logement. Il est proposé que la Ville de Lyon finance à hauteur de 21 000 € le projet de SOLIHA pour 2026, ce qui permettra de dispenser des conseils aux propriétaires de logements et aux agences immobilières pour les inciter à rénover les passoires thermiques et puis prodiguer quelques conseils et expertises à la Ville de Lyon. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises de parole ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On poursuit avec l'association Bail 69.

10. 2024-27005-CMMA7-354 – Approbation d'une subvention de fonctionnement à destination de l'Association Bail 69

Rapporteur : Luc VOITURIER

M. VOITURIER : Bail 69, pour Brigade Associative Inter Locataires, qui est une jeune association visant à lutter pour le respect de l'encadrement des loyers — réglementation fixée par la Métropole —, par un accompagnement des locataires et par l'information et la clarification des zones de flou du dispositif. C'est une subvention de 5 000 € qui est proposée.

Mme LA MAIRE : Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On poursuit avec la production de logement social, chère à votre cœur, je le sais.

11. 2024-25671-CMMA7-361 – Participation financière de la Ville de Lyon à la production du logement social-Adaptation du montant de l'opération 60059013 « Production de logement social 2021-2026 » - Affectation partielle de l'autorisation de programme 2021-2, programme 00016 - Autorisation de signature de conventions

Rapporteur : Luc VOITURIER

M. VOITURIER : La délibération porte sur 29 opérations générant près de 500 logements PLAI et PLUS, dont huit opérations dans le 7^e arrondissement qui concernent 76 logements. Il y en a 20 dans le nord et 56 dans le sud — je fais les décomptes maintenant pour mon collègue Boris MIACHON DEBARD —, ce qui porte une subvention de 515 000 € pour ces 76 logements. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On poursuit avec exactement la même thématique.

12. 2024-25672-CMMA7-356 – Participation financière de la Ville de Lyon à la production du logement social - Adaptation du montant de l'opération 60059013 « Production de logement social 2021-2026 » - Affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme 2021-2, programme 00016 - Autorisation de signature de conventions avec la SACVL

Rapporteur : Luc VOITURIER

M. VOITURIER : Oui. Là c'est une subvention pour quatre logements neufs PLAI et deux acquisitions situés au 33 rue Ferdinand Buisson, dans le 3^e arrondissement, pour 270 00 €. J'ai relu dans tous les sens cette délibération. Je pense qu'on doit voter l'autorisation d'augmentation des autorisations de programme. On est très heureux pour nos collègues du 3^e néanmoins. Donc votons pour.

Mme LA MAIRE : On imagine qu'ils sont en train de le voter, eux aussi, dans leur conseil ce soir. Est-ce qu'il y a des prises de parole ? Non. Je soumetts donc cette délibération à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On poursuit cette fois-ci avec une garantie d'emprunt.

13. 2024-26852-CMMA7-369 – Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM 3F Résidences pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 1 619 445 € relatifs à une opération de construction de 18 logements PLAI situés 32 rue Saint Michel à Lyon 7^e

Rapporteur : Luc VOITURIER

M. VOITURIER : Effectivement, garantie d'emprunt à hauteur de 15 % d'un emprunt de 1 600 000 € contracté par 3F Résidences pour la construction de 18 logements PLAI au 32 rue Saint-Michel, dans le 7^e arrondissement.

Mme LA MAIRE : Voilà, cette fois-ci, c'est plus cohérent. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On poursuit et cette fois, on parle politique de la ville avec Engagements Quartiers 2030. Luc VOITURIER, vous avez toujours la parole.

14. 2024-26618-CMMA7-378 – Engagements Quartiers 2030 - Approbation et autorisation de signature de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville métropolitain 2024/2030

Rapporteur : Luc VOITURIER

M. VOITURIER : Merci. Le contrat de ville métropolitain a été signé le 12 avril 2024 par la secrétaire d'État, le président de la Métropole, les différents maires concernés de notre agglomération, dont le maire de Lyon, en présence de notre collègue vice-présidente Lucie VACHER. Ce contrat de ville comprend six enjeux et façons de faire, dont l'implication des habitants et la mobilisation du droit commun. Ensuite, chaque ville signataire est invitée à définir son projet local, à l'échelle de l'ensemble de sa collectivité et par quartier en politique de la ville. Il est proposé ce soir que nous donnions un avis favorable sur le projet concocté pour la Ville de Lyon, qui est organisé en quatre parties. D'abord, des axes stratégiques transversaux, qui sont un peu les priorités politiques de la ville dans l'ensemble du contrat, portant sur la participation des habitants, la transition écologique, l'accès aux droits et les jeunesse. Deuxième axe, c'est sur les volets thématiques, c'est-à-dire toutes les politiques conduites par ce qu'on appelle le droit commun, les déplacements, la tranquillité. Je regarde les collègues en fait, qui sont des services publics. Je pense que vous avez tous, collègues adjoints en mairie centrale, eu des rendez-vous avec votre collègue en matière de politique de la ville pour décliner vos objectifs dans les quartiers en politique de la ville, ce qui est une bonne façon de faire. Troisième axe, c'est la gouvernance qui présente la spécificité dans ce contrat de mieux associer les habitants. Et le quatrième axe, ce sont les projets territoriaux par quartier en politique de la ville, sachant que malheureusement, il n'y a pas encore celui de la Cité Jardin, que l'on doit travailler, mais de toute façon, ça va être une formalisation de toute l'action qui est réfléchi et mise en œuvre depuis plusieurs mois. Merci, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On va désormais parler stratégie lyonnaise pour l'insertion et l'emploi, avec Clément ESCARAVAGE.

15. 2024-26893-CMMA7-346 – Stratégie Lyonnaise pour l'Insertion et l'Emploi (SLIE) 2024-2030 - Approbation du cadre d'intervention de la Ville de Lyon en matière d'emploi et d'insertion

Rapporteur : Clément ESCARAVAGE

M. ESCARAVAGE : Merci, Madame la Maire. On va aller vite. Cette stratégie lyonnaise pour l'insertion et l'emploi, c'est le résultat de longs mois de travail entre la Ville, ses nombreux partenaires pour l'emploi et l'insertion, dont je vous parle régulièrement. Cette stratégie, elle a pour but de clarifier et de réorienter un peu le rôle de la Ville de Lyon pour l'emploi et l'insertion de ses habitants, notamment face aux modifications du marché du travail, mais aussi face aux nouvelles lois sur le chômage et le travail, pour faire vite. Elle se décline autour de quatre axes : un axe de proximité, vous savez que les structures avec qui on travaille sur l'insertion et l'emploi, que ce soit la MMI'e, la Mission locale, l'École de la 2^e Chance, travaillent beaucoup pour aller vers les personnes éloignées de l'emploi, ce qu'on appelle les actions « hors les murs », que ce soit au centre commercial de la Part-Dieu, sur la place des Pavillons, on en a parlé plusieurs fois ; un axe de droit à l'emploi, puisque toute personne a le devoir de travailler mais a le droit à un emploi, dit notre Constitution ; un troisième axe sur un monde du travail intégrateur et porteur de sens ; et un quatrième axe sur une municipalité exemplaire en tant qu'employeuse. Voilà, pour faire très vite, je suppose que vous avez tous lu le rapport qui est en annexe, qui décline les quatre axes, les douze objectifs et ainsi de suite. Je vais faire court, juste vous dire la phrase qui commence cette stratégie qui est : « Le véritable remède contre le chômage est qu'il n'y ait plus de travail pour personne mais pour chacun une place dans la société. » Je crois que ça résume assez bien notre vision de l'insertion et de l'emploi. Je vous propose donc de voter favorablement cette stratégie et de relire le rapport, si je n'ai pas été assez clair dans ma présentation express.

Mme LA MAIRE : C'était très clair et c'était très express, donc tout va bien. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Oui. Aurélie GRIES, allez-y.

Mme GRIES : Merci, Madame la Maire. Nous parlions dans une délibération précédente de la nécessité d'avoir une politique de logement forte au niveau de la ville. Il est aussi nécessaire d'accompagner les habitants et les habitantes sur la recherche d'emploi digne. Pour avoir un logement, il faut un emploi avec les ressources qu'il procure, pour avoir un emploi, il faut disposer d'un logement d'un coût supportable et qui ne soit pas trop éloigné du travail. Nous nous réjouissons donc de ce plan d'actions ambitieux se déclinant autour de quatre axes, avec plus de douze objectifs et 46 actions qui s'appuient sur un accueil de qualité et inconditionnel des usagers et des usagères. En France, hors Mayotte, selon Eurostat, le chômage s'élevait en novembre 2023 à 7,3 % de la population active. C'est un niveau légèrement supérieur à la moyenne des taux de chômage des pays de la zone euro et de l'Union européenne. La France se place ainsi juste derrière l'Italie, la Suède, la Grèce ou l'Espagne, et le taux de chômage des jeunes reste particulièrement élevé. Il atteignait 17,4 % de la population active des 15-24 ans en novembre 2023, ce qui le situe aussi parmi les plus élevés en Europe, alors qu'il est de 14,5 en moyenne au sein de l'Union européenne. Autour de ces personnes sans emploi, gravitent des millions de personnes précaires qui naviguent d'un emploi à l'autre, enchaînent entretiens d'embauche, contrats d'intérim, CDD — huit embauches sur dix sont des CDD en France —, épluchent les annonces. Il est bon de rappeler que le chômage résulte directement d'une pénurie d'emplois aux graves conséquences sociales et que non, on ne trouve pas un emploi en traversant la rue. Pourtant, les personnes sans emploi sont sans cesse culpabilisées par les politiques actuelles. Chaque année, le chômage tue directement 14 000 personnes en France. Les habitants et habitantes de notre pays ne demandent qu'à avoir des emplois

dignes, stables, ayant du sens, dans des conditions de travail décent. Aujourd'hui, en France, 1 million de personnes vivent sous le seuil de pauvreté alors qu'elles sont en emploi. Le mépris et les insultes adressées par le Gouvernement aux travailleurs et travailleuses sont insupportables et n'ont jamais produit de résultats, sauf la dégradation de leurs droits et de leur sécurité par des réformes successives des retraites, du droit du travail et de l'assurance chômage. La dernière en date sera quand même promulguée alors que l'Assemblée nationale est dissoute et que les textes de loi doivent être abandonnés. Parce que nous nous opposons clairement au projet de société ultralibérale de la macronie et de l'extrême-droite, nous réappuyons nos mesures qui mettent l'accent sur quatre aspects centraux : la réduction du temps de travail, les 32 heures par semaine et la retraite à 60 ans, la redistribution des richesses et l'augmentation des salaires avec le SMIC à 1 600 €, sécuriser la vie, rétablir une assurance chômage protectrice, soutenir une vraie médecine du travail, rétablir le CHSCT (les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) dans les entreprises et enfin organiser et développer les métiers utiles à la société, liés aux services publics, à la bifurcation écologique et à l'action sociale. Nous voterons donc pour cette délibération qui va largement dans ce sens. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Donc, sur la stratégie lyonnaise pour l'insertion et l'emploi, qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On poursuit avec des subventions à des associations qui soutiennent le commerce et l'artisanat. Je vous laisse nous expliquer tout ça, Clément ESCARAVAGE.

16. 2024-26979-CMMA7-345 – Attribution de subventions à des associations dans le cadre de l'appel à projets visant à soutenir des actions collectives afin de moderniser le commerce et l'artisanat et/ou en faveur de la redynamisation et de la vitalité commerciale, et pour développer des initiatives favorisant la transition écologique et la cohésion sociale - Attribution de subventions pour un montant total de 150 226 euros - Approbation de conventions

Rapporteur : Clément ESCARAVAGE

M. ESCARAVAGE : Oui, je vais vous expliquer ça. On est bien sur la 345. En effet, c'est l'appel à projets annuel de la direction de l'Économie, du Commerce et de l'Artisanat pour soutenir les associations de commerçants. Il se décline en trois axes cette année : deux axes qu'on revoit tous les ans, les actions collectives en faveur de l'animation commerciale des quartiers ; un deuxième axe, plus axé sur la transition écologique et des actions de la part des associations de commerçants en cette faveur ; et le troisième axe, qui découle directement de ce que nous avons voté à la fin de l'été dernier, qui était un appel à projets exceptionnel aux associations de commerçants pour les soutenir suite aux violences urbaines qui avaient émaillé le début de l'été 2023, si vous vous rappelez. On a plusieurs associations de commerçants sur ces trois axes dans l'ensemble de la ville. Concernant le 7^e, nous avons l'asso RéAdorons la Guill[otiè]re sur le premier axe action collective, où je vous propose de voter une subvention de 8 500 € pour diverses actions, notamment le Festival des Cuisines du Monde qui a eu lieu — on a l'impression que c'était il y a très longtemps, mais c'était il y a quelques jours seulement —, qui a été un franc succès, comme l'an dernier. Vous savez tous à quel point ce festival me tient à cœur, à quel point il montre le visage divers et riche de notre quartier de la Guillotière. Une deuxième subvention au niveau Ville, qui est pour l'association La Cloche qui est une association qui vient en aide aux sans-abris, dont je vous ai déjà parlé

aussi dans ce conseil d'arrondissement, qui a un programme qui s'appelle le Carillon, un programme de commerçants solidaires envers les sans-abris pour permettre aux sans-abris de recharger leur portable, d'avoir accès à des toilettes, un robinet, d'avoir accès à des invendus — il y a plein de services —, et qui édite un guide régulièrement qui est distribué avec les associations de maraudes pour permettre aux sans-abris qui, hélas, sont nombreux dans notre ville, d'avoir accès à ces services. On propose une subvention de 5 000 €, cette année. Et le dernier axe, qui est à nouveau pour RéAdorons la Guill[ottière], qui est sur l'axe « nouvelles actions » lié aux violences urbaines de cet été, qui est un projet qui s'appelle « La Guill version street », qui propose de redécorer une vingtaine de devantures des boutiques de la Grande Rue de la Guillotière et du quartier autour de la place du Pont pour — vous connaissez tous et je vous en aussi ai déjà parlé dans ce conseil — les cellules commerciales qui servent de lieux de stockage et qui sont perpétuellement fermées avec des rideaux, souvent de l'affichage sauvage ou des vitrines un peu dégradées, de se mettre en lien avec des *street artists* pour décorer. C'est une mauvaise nouvelle pour mon collègue Benjamin ORGOGOZO, puisque ça va faire une vingtaine de petits murs peints en plus dans le quartier. Désolé de te donner du boulot, mais je pense que ça va bien embellir notre quartier. Je vous propose donc de voter favorablement cette délibération.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises de parole ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Pour le prochain rapport, vous ne pouvez pas le présenter, donc je vais le faire à votre place. Il s'agit de l'attribution des subventions aux structures de management de centre-ville et en l'occurrence, pour le 7^e, c'est l'association Lyon 7 Rive gauche.

17. 2024-26977-CMMA7-343 – Attribution d'une subvention aux structures de management de centre-ville Lyon 7 Rive gauche et My presqueîle pour la mise en œuvre des actions de management de centre-ville - Approbation de conventions

Rapporteur : Fanny DUBOT

Mme LA MAIRE : Vous le savez, le 7^e est l'un des trois premiers pôles commerciaux de l'agglomération lyonnaise, après la Part-Dieu et la Presqu'île, et on compte notamment 1 700 rez-de-chaussée commerciaux et depuis 2006, il y a un manager de centre-ville. C'est l'association Lyon 7 Rive gauche qui anime le tissu économique, et notamment commerçant, de Lyon 7^e arrondissement. Lyon 7 Rive gauche emploie deux salariés et un apprenti et organise la brocante « Plaisir de chiner » et la braderie « de Brad' & de Broc' ». Il s'agit ici de lui attribuer une subvention annuelle de 30 000 €.

Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je note que vous ne prenez pas part au vote, Monsieur ESCARAVAGE.

Et pour les autres, qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

NE PREND PAS PART AU VOTE : M. Clément ESCARAVAGE

Mme LA MAIRE : On poursuit avec l'attribution de subventions à des organismes de l'économie sociale et solidaire.

18. 2024-26978-CMMA7-344 – Attribution de subventions de fonctionnement à des organismes de l'économie sociale et solidaire œuvrant en faveur du développement et de l'accompagnement de l'entrepreneuriat social et solidaire sur le territoire lyonnais pour un montant total de 52 500 €

Rapporteur : Clément ESCARAVAGE

M. ESCARAVAGE : Oui, merci. Pareil, c'est une délibération que je vous présente, je pense, tous les ans, mais que je vais vous représenter. On propose d'accorder une subvention de 52 500 € à différentes structures de l'économie sociale et solidaire. Vous savez que c'est un peu ma passion, mon dada, donc je vais vous réexpliquer ce que c'est que l'économie sociale et solidaire, très rapidement. C'est une économie qui est basée sur les trois principes — qui ne sont pas sur le fronton de notre mairie, mais qui sont sur le fronton d'un bon paquet de mairies —, qui sont les principes de liberté, d'égalité et de fraternité. De liberté dans le sens où chacun est libre d'adhérer et de se retirer d'un projet, même économique. Un projet d'égalité dans l'entreprise, c'est-à-dire que l'ESS fonctionne selon le mode coopératif de « 1 personne = 1 voix » et non pas « une action = une voix ». C'est-à-dire que, quel que soit le capital détenu, chacun, du plus petit au plus grand ou du plus pauvre au plus riche de l'entreprise, a le même poids. Et une valeur de fraternité dans le sens où c'est le monde coopératif, c'est-à-dire que les gens sont là pour travailler ensemble dans un même but et que l'entreprise n'a de sens que si elle est au service des gens qui la font vivre et qui travaillent dedans. Donc je vous propose de voter favorablement cette délibération.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises de parole ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On poursuit toujours avec Clément ESCARAVAGE sur la Mission locale de Lyon.

19. 2024-26634-CMMA7-364 – Attribution d'une subvention de fonctionnement de 81 700 euros à la Mission locale de Lyon, sise 24 rue Étienne Rognon à Lyon 7^e pour le développement des « chantiers rebond social » en direction des jeunes âgés de 16 à 25 ans - Approbation et autorisation de la signature de la convention financière afférente

Rapporteur : Clément ESCARAVAGE

M. ESCARAVAGE : La Mission locale, en effet. Il s'agit de voter une subvention de fonctionnement de 81 700 € à la Mission locale, dont le siège est rue Étienne Rognon dans le 7^e. C'est pour ça que je vous parle régulièrement de la Mission locale, parce que son siège étant dans notre arrondissement, les délibérations passent par notre conseil d'arrondissement. Là, il s'agit d'une subvention pour le développement de ce qu'on appelle des « chantiers rebond social », qui sont des chantiers d'insertion en direction des jeunes déscolarisés âgés de 16 à 25 ans. Ça fait une corde de plus à leur arc et aux différents projets outils qui sont détaillés dans la stratégie lyonnaise vue plus haut pour permettre à ces jeunes de rentrer dans le monde du travail et dans la vie active et dans l'autonomie. Je vous propose donc de voter favorablement.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On passe désormais à la délégation Solidarité avec l'attribution d'une l'approbation d'une convention pluriannuelle entre l'ALPIL et la Ville de Lyon. Et c'est Eugénie WIBER qui nous en parle.

20. 2024-25670-CMMA7-362 – Approbation d'une convention pluriannuelle entre l'ALPIL et la Ville de Lyon -Années 2024 à 2026

Rapporteur : Eugénie WIBER

Mme WIBER : Merci, Madame la Maire. On va parler accès au logement et, surtout, accès au logement des plus précaires avec l'ALPIL, une association loi 1901, dont la mission est d'améliorer l'accès et le maintien dans le logement des personnes les plus précaires. Cette association travaille notamment à l'accueil inconditionnel, l'information et l'accompagnement sociojuridique des personnes pour les soutenir dans leur accès au logement social ou à de l'hébergement d'urgence, et également à la lutte contre l'habitat indigne, dans le cadre du Programme d'intérêt général « Habitat indigne et dégradé » de la Ville de Lyon. Par ailleurs, c'est une association qui siège dans différentes instances afin de faire évoluer les politiques publiques en matière de logement. Pour en venir plus spécifiquement au partenariat entre la Ville de Lyon et l'ALPIL, c'est un partenariat qui est formalisé par le moyen d'une convention-cadre sur une période trisannuelle, la précédente arrivant à échéance. C'est une convention trisannuelle qui propose une contribution financière, notamment de la Ville de Lyon, à hauteur de 25 000 € annuels. Donc il est proposé de reconduire cette convention et ce partenariat sur la période 2024-2026. La subvention proposée a pour objectif de soutenir deux activités principales de l'ALPIL, la première étant le fonctionnement de la Maison de l'habitat. C'est un lieu d'accueil et de ressources qui est complémentaire aux 10 services de logement de la Ville de Lyon, qui eux sont dédiés spécifiquement à l'information sur l'accès au parc de logements sociaux de la ville, alors que la Maison de l'habitat propose une information élargie à l'ensemble du parc locatif et, notamment, informe les demandeurs les plus précaires et éloignés de l'accès au logement. Ça, c'est la première activité qui est soutenue dans le cadre de cette convention et de la subvention proposée. La deuxième activité à laquelle contribue cette subvention, c'est la permanence APPEL, une permanence hebdomadaire et gratuite au sein du tribunal de Lyon, les jours d'audience et de résiliation de bail. Cette permanence, elle permet d'accompagner les ménages menacés d'expulsion locative en lien avec différents professionnels du droit, de l'accompagnement social et de l'insertion par le logement, pour les informer sur leurs droits. Ce rapport propose de renouveler la convention trisannuelle, sur la période — je l'ai déjà dit — 2024-2026 et d'attribuer une subvention spécifique de 28 000 € pour l'année 2024. Je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On passe désormais au rapport Santé, avec Aurélie GRIES. Je vous en prie.

21. 2024-26622-CMMA7-353 – Programmation financière 2024 au titre de la réduction des risques sanitaires et prévention santé : santé mentale (souffrance psychique), prévention et réduction des risques liés aux addictions, lutte contre les IST, VIH/sida et hépatites, ainsi qu'au titre de la prévention santé et de l'accompagnement de personnes en situation de précarité ou fragilisées - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses structures pour un montant total de 259 700 euros

Rapporteur : Aurélie GRIES

Mme GRIES : Merci, Madame la Maire. La France fait partie des pays où, malgré un bon état de santé général en moyenne, les inégalités sociales de santé sont parmi les plus fortes en Europe occidentale. Les personnes en situation de précarité sont les premières touchées par la crise du système de santé en France. Les inégalités de santé se creusent et sont renforcées par des accès aux droits comme l'accès à une domiciliation et aux soins discriminatoires. Les difficultés d'accès aux soins que rencontrent les personnes précarisées laissent entrevoir une situation qui tend à se généraliser pour une part de plus en plus importante de la population. Ainsi, cette programmation financière 2024, au titre de la réduction des risques sanitaires et prévention santé, souligne notre politique de santé basée sur les principes fondamentaux de la solidarité et de la non-discrimination. Nous considérons la santé comme un bien commun et la solidarité envers toutes et tous comme un pilier de notre politique sanitaire. Les structures publiques et les associations jouent un rôle primordial à la mise en place de cette politique de santé. Je vous remercie de voter favorablement l'attribution de cette subvention de fonctionnement à diverses structures qui œuvrent sur le territoire lyonnais, pour un montant total de 259 700 €. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On passe désormais, toujours dans le domaine de la santé — pour le coup, je trouve aussi — à une jolie délibération, pour la création d'un centre de santé mentale pour les étudiants. Je vous laisse nous présenter cela, Aurélie GRIES.

22. 2024-25033-CMMA7-348 – Lyon 7^e - Approbation de la gratuité de la mise à disposition de locaux sis Centre Berthelot -Bâtiment H - rez-de-chaussée, au profit de Com UE Lyon St Etienne (nom d'usage ComUE Université de Lyon) pour la création du Centre de Santé Mentale (CSM) -EI 07075

Rapporteur : Aurélie GRIES

Mme GRIES : Merci beaucoup, Madame la Maire. La santé mentale, notamment la santé des jeunes, est l'une des priorités de la politique de promotion de la santé de notre arrondissement. Aujourd'hui, en France, un jeune sur cinq souffre de troubles psychiques. Entre 2021 et 2022, les consultations chez le psychiatre ont bondi de 30 % chez les étudiants et étudiantes. Selon l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies, à 17 ans, près d'un jeune sur quatre, ou d'une jeune sur quatre, dit avoir déjà consommé au moins un tranquillisant, un somnifère ou un antidépresseur, et une crise massive de la santé mentale chez les jeunes, liée à la difficulté de s'insérer dans le marché du travail (encore lui), à trouver un logement (encore) et à se projeter dans une société avec le coût de la vie et l'inflation et l'écoanxiété. Ces raisons ne sont pas à prendre de manière isolée, mais font partie d'un tout anxiogène pour la jeunesse. Le maillage territorial est nécessaire sur cette thématique et nous en sommes conscients et

conscientes. C'est pourquoi, au sein du Conseil local de santé mentale du 7^e arrondissement, nous avons une commission petite enfance/enfance/santé où participent des professionnels des EAJE, des écoles et collèges principalement, mais aussi du médicosocial et de l'éducation populaire. Ce conseil se regroupe à hauteur de deux fois par an. Nous avons développé en 2023 le projet prévention en orthophonie « À vos marques, prêts, parlez » sur deux cycles de quatre séances, où les familles étaient ciblées par la PMI et financées par la Ville et le CPTS. Nous avons également créé l'année dernière une commission Santé Jeunes, à la demande des partenaires qui regroupent la Maison des adolescents, les CSAPA et des associations comme Nightline et bien d'autres, qui s'est réunie deux fois en 2023 avec une plénière table ronde sur l'accès aux soins psychiques des adolescents et des jeunes adultes. Sur le territoire de la Guillotière, avec bien d'autres acteurs, il a été développé la ligne 37 ou « trois sept » qui regroupe notamment des travailleurs médicosociaux de l'association Le MAS, Capso et Alinéa auprès des jeunes et particulièrement ceux en errance du quartier de la Guillotière, autour des thématiques d'addiction, de délinquance et d'exclusion. Ainsi, dans cette dynamique, nous nous réjouissons que la ComUE Université de Lyon crée un centre de santé mentale gratuit pour tous les étudiantes et étudiants du territoire, avec une offre de soins au travers de consultations de médecine générale, de psychiatrie et de psychologie, ainsi que de soins infirmiers complétés par une prise en charge médicosociale, par un assistant social ou une assistante sociale et d'ateliers collectifs. Nous serons ravis de les accueillir dans nos instances CLSM afin de continuer à développer une offre de soins de qualité sur le territoire. Aussi, par cette délibération, nous proposons une mise à disposition gratuite du rez-de-chaussée du bâtiment H d'une surface de 252,20 mètres carrés, 24 rue Rognon, pour une durée totale de trois ans, afin d'y développer ce centre de santé mentale. En vous remerciant.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumets donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On va désormais parler musique, la Fête de la Musique étant la semaine prochaine, le 21 juin. Je laisse Benjamin ORGOGOZO nous dévoiler ce qui est prévu.

23. 2024-26765-CMMA7-372 – Attribution de subventions pour la programmation de la Fête de la Musique 2024 - Approbation de conventions

Rapporteur : Benjamin ORGOGOZO

M. ORGOGOZO : Merci. Effectivement, ces périodes un peu troubles qui tombent pas mal, c'est bien d'avoir des rendez-vous stables chaque année. Cette année encore, on peut se réjouir d'avoir la chance que la Fête de la Musique tombe pile le 21 juin, ça c'est déjà beaucoup de chance et on peut aussi se réjouir de la programmation. En plus des manifestations spontanées, la Ville soutient encore sept scènes labellisées, dont le 7^e fait partie. Il y aura des scènes dans chaque arrondissement, mais seuls sept arrondissements souhaitent s'inclure dans le dispositif de la Ville. Il y aura évidemment des espaces musicaux dans différents arrondissements — le 2, 3, 4, et 5 — et d'autres lieux, comme le Musée des Beaux-Arts, l'Hôtel de Ville, à Fourvière, etc. Concernant le 7^e arrondissement, cette année, c'est l'association Le Bon Queer qui proposera une programmation variée avec justement de la variété, du hip hop, entre autres, et tout ça entre 18 h et 21 h 30. Ce sera porté par des artistes féministes et engagés qui défendent, à travers leur musique, un nécessaire message de tolérance et d'altruisme. Je pense que ce sont des qualités nécessaires pour bien vivre ensemble. Donc

dans cette délibération est mentionnée une subvention pour chacune des scènes labellisées, de l'ordre de 2 500 €.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Rendez-vous donc place Jean Jaurès avec Le Bon Queer. Est-ce qu'il y a des prises de parole ? Non. Je soumetts donc cette délibération à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Je vous propose, Benjamin ORGOGOZO, de présenter conjointement les cinq délibérations suivantes, qui sont des attributions de subventions à des structures culturelles.

- 24. 2024-26791-CMMA7-373 – Attribution de subventions de fonctionnement à 15 écoles de musique pour un montant global de 92 800 € - Enveloppe « Subvention de fonctionnement écoles de musique »**
- 25. 2024-26443-CMMA7-375 – Attribution de subventions de fonctionnement à 12 associations culturelles du domaine des musiques actuelles pour un montant global de 86 000 € - Enveloppe FIMA - Approbation de conventions**
- 26. 2024-26442-CMMA7-376 – Attribution de subventions de fonctionnement à 27 associations dans le domaine du théâtre, sur le Fonds d'Intervention Culturel (FIC) pour un montant global de 157 500 € - Approbation de conventions**
- 27. 2024-26441-CMMA7-377 – Attribution de subventions de fonctionnement à 17 structures dans le domaine de la danse et du cirque, sur le Fonds d'Intervention Culturel - FIC pour un montant global de 104 500 €**
- 28. 2024-26440-CMMA7-379 – Attribution de subventions de fonctionnement à 15 associations culturelles du domaine du cinéma, des écritures, des arts visuels et du patrimoine, sur le Fonds d'Intervention Culturel - FIC pour un montant global de 91 000 €**

Rapporteur : Benjamin ORGOGOZO

M. ORGOGOZO : Oui, tout à fait. Voilà une présentation commune des différentes subventions de fonctionnement pour un ensemble de structures culturelles. Je vais juste me permettre de parler de quelques-unes pour lesquelles il y a des petites évolutions. L'enveloppe globale de toutes ces subventions, c'est 430 000 €, qu'on vote ce soir. Le premier paquet concerne les écoles de musique. De ce côté-là, il y a une petite évolution concernant la subvention qui est attribuée à l'EM7, l'école de musique qu'on ne présente plus, très active, village musical, et notamment aussi à travers le Quasar, dont la subvention passe de 15 000 à 16 500 €. Ce qui leur permettra d'investir un peu plus les locaux de la Friche Lamartine. De même pour Plug and Play, qui voit sa subvention augmenter et passer de 4 000 à 6 000 €. À noter que pour les écoles de musique, il me semble que quand j'ai été élu, les subventions globales pour les écoles de musique étaient entre 70 000 et 80 000 € et que là on est à 92 000 €, donc une augmentation significative, au moins en pourcentage. Concernant le Fonds des musiques actuelles, il y a une modification « majeure » par rapport à l'année dernière, c'est celle concernant Woodstower, qui était l'année dernière de 40 000 € et qui passe à 10 000 €. Pour information, la subvention qu'attribuait la Ville était, en 2020, de 5 000 €, elle avait été

réévaluée à 10 000 € en 2021. L'année dernière, il y avait eu une augmentation de 30 000 €, pour soutenir notamment leur projet Wintower qui avait lieu à la Halle Tony Garnier, mais qui n'est pas reconduit cette année. Ce qui explique le fait qu'on revienne à un montant de subvention identique à celui d'il y a deux ans. C'est essentiellement tout concernant les modifications. Sinon les subventions restent très stables.

Mme LA MAIRE : Et c'est heureux. Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? J'en profite pour saluer notre nouvelle adjointe à la culture, Audrey HENOCQUE. Donc je vais soumettre à vos voix les rapports un par un. Le 26791. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : 26443. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : 26442. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : 26441. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : 26440. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On poursuit toujours dans la culture, mais sur les tarifs des cartes d'abonnement des bibliothèques et musées de la Ville de Lyon.

29. 2024-26895-CMMA7-374 – Approbation des tarifs et des conditions générales de vente dans le cadre de la refonte des cartes d'abonnements des bibliothèques et musées de la Ville de Lyon

Rapporteur : Benjamin ORGOGOZO

M. ORGOGOZO : L'objet de cette délibération, c'est de tirer parti de l'étude qui a été faite sur les différentes cartes d'abonnement et tarifs préférentiels qu'il était possible d'avoir pour accéder aux musées, aux bibliothèques. L'objet, d'une part, est une simplification, qu'elle soit technique, *via* le support qui va un peu évoluer et aussi tarifaire, en supprimant certains tarifs qui n'étaient quasiment pas utilisés et qui complexifiaient inutilement l'offre. Un autre objet de cette délibération, c'est de réaffirmer la volonté de rendre plus accessibles les cartes et les tarifs préférentiels au public y ayant droit, qu'ils soient considérés comme jeunes — dans la tranche 18-25 ans — ou plus âgés, mais en situation de handicap, ou alors non imposables, par exemple. D'un point de vue tarif, cela a tendance à légèrement faire baisser les tarifs pour les 18-25 ans, pour la Carte Culture, qui passe de 15 à 10 €, tout en élargissant encore un peu plus l'offre, notamment avec certains partenaires.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Tarifs toujours, mais cette fois de l'auditorium.

30. 2024-27060-CMMA7-371 – Approbation des modifications apportées aux tarifs de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon à compter de la saison 2024-2025

Rapporteur : Benjamin ORGOGOZO

M. ORGOGOZO : On avait déjà présenté succinctement, en mars, des projets de grille tarifaire pour l'auditorium pour l'année 2024-2025. Cette délibération vient élargir les personnes ayant accès aux tarifs réduits, notamment pour les personnes en situation de handicap. Là encore, cela élargit encore un peu les concerts auxquels les détenteurs et détentrices de la Carte Junior ont droit à un tarif très préférentiel.

Mme LA MAIRE : Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On passe au sport et le dispositif Trait d'Union avec Yacine FEKRANE

31. 2024-26503-CMMA7-366 – Dispositif Trait d'Union - Attribution de subventions à diverses associations sportives - Approbation de conventions d'application financière et de conventions mixtes annuelles - Opération n° 60046586 « Soutien à l'équipement des clubs sportifs (subventions) 2021-2026 », AP 2021-2, programme 00004

Rapporteur : Yacine FEKRANE

M. FEKRANE : Il s'agit des projets de 2024. Les associations candidates ont été appelées à se positionner sur les axes de travail suivants : les actions écoresponsables, les actions favorisant la pratique de tous les publics, lien social dans les quartiers, sport à tout âge, personnes porteuses de handicap, égalité hommes-femmes, personnes LGBT+, la lutte contre les discriminations, les violences et les violences sexistes et sexuelles, les actions autour du sport santé, la formation des bénévoles et des arbitres, les actions culturelles, sorties dans les équipements culturels, activités artistiques, accueil des délégations d'autres villes françaises et étrangères dans le cadre d'échanges ou de jumelages, etc. En vue de l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris, l'été 2024 et les EuroGames 2025, les initiatives sportives inclusives, solidaires et respectueuses de l'environnement mises en œuvre en amont et pendant les compétitions, en lien direct avec elles, ont également été valorisées dans le cadre de cet appel à projets 2024, pour insuffler une dynamique collective autour de ces rendez-vous sportifs majeurs. Pour rappel, les projets déposés doivent être mis en œuvre durant la saison 2024-2025. Concernant les dotations effectuées par la Ville, elles ne peuvent être supérieures à 10 000 € ni inférieures à 2 500 € et ne pourront représenter plus de 50 % du budget des projets présentés. L'appel à projets a été ouvert le 5 février 2024 et clos le 5 avril 2024, soit une période de deux mois. Les dossiers de candidature devaient être saisis en ligne via le portail des aides de la Ville de Lyon. 53 dossiers portés par 50 associations ont ainsi été déposés. À l'issue de l'instruction des dossiers, un arbitrage a été réalisé par Madame Julie NHUBLAT-FAURE, adjointe aux Sports et à la vie associative, à l'éducation populaire et aux grands événements sportifs, en concertation avec l'ensemble des adjoints

aux sports, des neuf arrondissements de la Ville de Lyon et l'Office des sports de Lyon. Je vous propose d'allouer pour l'exercice 2024 une subvention à chacune de ces associations. Je ne vais pas donner les 50 associations. Dans le 7^e, nous avons sept associations à une valeur de 25 000 €. Il s'agit de l'association ANTS, le projet est de pérenniser les cours de sophrologie ; l'Association Laïque Gerland au niveau de la gymnastique, destinée aux enfants autistes — dans les écoles aussi parce que c'est en lien avec les écoles ; l'Association Laïque Gerland au niveau du basket, c'est à travers l'olympisme et le basket street 3-3 avec la pratique dans la Cité Jardin ; il s'agit aussi de l'ASUL Volley au niveau comité éthique et mixité ; le Club d'Ultimate des Gones, objectif EuroGames, lutte contre les violences et sexistes et sexuelles ; il s'agit aussi de Lyon Athlétisme, Pôle Athlétisme handisport, Lyon Olympique Université LOU Rugby, destiné à des personnes âgées. Je vous demande de valider s'il vous plaît.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On poursuit avec Yacine FEKRANE et l'organisation du tournoi Lyon FIP, Gold Padel.

32. 2024-26163-CMMA7-365 — Attribution d'une subvention de 140 000 euros au Comité du Rhône Métropole de Lyon de tennis pour l'organisation du tournoi « Lyon FIP Gold Padel » du 10 au 13 octobre 2024 au Palais des Sports de Gerland à Lyon 7^e -Approbation d'une convention pluriannuelle d'objectifs entre la Ville de Lyon et le Comité du Rhône Métropole de Lyon de Tennis

Rapporteur : Yacine FEKRANE

M. FEKRANE : Il s'agit du adél. Le Comité du Rhône Métropole de Lyon Tennis organise un nouveau tournoi international de Padel masculin et féminin nommé Lyon FIP Gold Padel, du 10 au 13 octobre 2024, au Palais des sports de Gerland Lyon 7^e, labellisé FIP Gold par la Fédération Française du Padel. Dès cette première édition, il est positionné comme troisième tournoi français en 1924, après celui de Bordeaux et Paris. Cette première édition réunira 32 équipes féminines et 32 équipes masculines de haut niveau international. En parallèle de la compétition, le Comité et la Ville de Lyon mettront en place des actions pédagogiques à destination des publics scolaires et issus des MJC, des centres sociaux encadrés par des professionnels du Padel. Ces séances de découverte et initiation seront l'occasion de tisser des liens avec les partenaires éducatifs et sociaux qui pourront, à l'avenir, porter cette pratique au sein de leur structure. Le budget prévisionnel pour l'organisation de cette manifestation s'élève à un montant total de 480 000 €. Le Comité du Rhône sollicite la Ville à hauteur de 140 000 €. Je vous demande de valider.

Mme LA MAIRE : Merci.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On passe désormais aux subventions aux associations qui agissent auprès des personnes âgées, avec Eugénie WIBER.

33. 2024-27054-CMMA7-352 – Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées pour un montant de 254 380 € -Autorisation de signer les conventions de financement

Rapporteur : Eugénie WIBER

Mme WIBER : Je ne vais pas trop m'attarder puisqu'il s'agit d'un rapport classique d'attribution de subventions à destination de structures et d'associations qui portent des projets auprès de publics seniors. Le montant total des subventions proposées s'élève à 254 380 €. Je vais simplement rappeler que quelques-unes des structures, pour lesquelles une subvention est proposée, ont un rôle majeur dans notre arrondissement. C'est le cas du restaurant Le Colombier, qui accueille tous les midis des seniors, à la fois de la résidence Marc Bloch, située dans le même bâtiment, mais également des seniors de l'arrondissement ; la MJC Jean Macé qui, depuis l'année dernière, accueille le Spot seniors de notre arrondissement et avec lequel travaille notamment la résidence Marie Bloch. Comme d'habitude, il y a des conventions qui sont proposées à plusieurs de ces associations, puisque les subventions allouées pour l'année, en cumulé, sont supérieures à 23 000 €, ou alors le montant spécifiquement proposé dans cette délibération est supérieur à 23 000 €. Je vous propose d'adopter ce rapport.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On poursuit avec la démarche Lyon 2030 et notamment les membres de l'Agora. Bénédicte PASIECZNIK.

34. 2024-26962-CMMA7-349 – Lyon 2030 - Soutien aux acteurs du territoire et membres de l'Agora pour accélérer la transition écologique

Rapporteur : Bénédicte PASIECZNIK

Mme PASIECZNIK : Merci. Cette délibération concerne deux nouveaux appels à projets qui ont été lancés dans le cadre de la démarche Lyon 2030 en faveur du climat et de la transition écologique. Un premier pour accélérer les actions de transition écologique à Lyon et le second, pour accompagner plus spécifiquement les projets qui sont portés par les membres de l'Agora Lyon 2030. Dans le cadre de cette délibération, sept subventions vous sont proposées pour un total de 28 000 €. Une première pour l'Atelier Soudé pour l'organisation du R festival ; une deuxième pour la Fresque du Climat, pour l'organisation de la seconde édition de 1001 Fresques Lyon — l'année dernière, elle s'était tenue au Palais des sports — ; troisième subvention pour la Maison de l'environnement pour déployer une stratégie de communication mutualisée, ambitieuse avec Agir à Lyon, Greener Festival et 30 ans de la Maison de l'environnement ; l'association Coopawatt pour le projet expérimental Energy Shakers ; un soutien aussi au Festival Graines Électroniques 2024 qui se tiendra au parc Blandan ; une subvention pour la Chambre des métiers et de l'artisanat régional qui souhaite organiser avec le Grand Plateau, à partir de septembre 2024, une expérimentation de vélo cargo pour le transport de marchandises à destination d'entreprises artisanales ; et enfin, le réseau Rhône-Ain-Saône Union territoriale des MJC pour développer un projet de sensibilisation et d'implication des adhérents à travers des chantiers d'adaptation au changement climatique. Voilà pour cette délibération.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises de parole ? Non. Je la soumetts donc à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On poursuit avec vous cette fois sur la Grande rue de la Guillotière, et notamment les aspects de végétalisation.

35. 2024-26924-CMMA7-363 – Lyon 7^e - Lancement de l'opération n° 57020001 « Grande rue de la Guillotière - Végétalisation » - Affectation d'une partie de l'AP 2021-2 « Végétalisation espaces publics 2021-2026 », programme 00012

Rapporteur : Bénédicte PASIECZNIK

Mme PASIECZNIK : Cette délibération concerne effectivement un axe important de notre arrondissement, puisqu'il s'agit de la Grande rue de la Guillotière qui irrigue l'arrondissement depuis la place Gabriel Péri jusqu'au boulevard des Tchécoslovaques. La délibération concerne spécifiquement des aménagements qui auront lieu entre la rue Garibaldi et le boulevard des Tchécoslovaques. Ces aménagements s'inscrivent dans le cadre de la programmation pluriannuelle des investissements de la Métropole de Lyon. La Ville de Lyon accompagne ce projet à la fois sur la partie végétalisation et sur la partie éclairage public. Comme vous le savez bien sûr, la Grande rue de la Guillotière est une rue très animée avec de nombreuses activités, en particulier des commerces, des restaurants et des bars avec des terrasses sur l'espace public l'été, et ceci peut entraîner un certain nombre de conflits d'usage entre piétons, cyclistes et voitures. C'est dans ce cadre qu'est lancé cet aménagement, pour permettre à la fois de conserver une voie de circulation de voitures, créer un axe cyclable structurant, végétaliser massivement avec, en particulier, beaucoup de surfaces qui seront désimperméabilisées et, bien sûr, élargir les trottoirs aussi pour les déplacements piétons. Ce qui est important aussi, c'est qu'au-delà de la question des trottoirs, il y a l'aménagement de quatre placettes : la placette Garibaldi, la placette Domer, la placette du docteur Crestin et la placette des Tchécoslovaques. Une concertation a eu lieu entre juin et juillet 2023, qui était portée par la Métropole de Lyon, mais bien sûr en lien avec notre Mairie d'arrondissement. Ce qui va être retenu sur le profil d'aménagement, c'est une large bande végétale au nord, avec des arbres, tout ça en fonction des réseaux, dans laquelle seront dirigées les eaux pluviales, une piste cyclable bidirectionnelle sécurisée et puis, une bande de stationnement et logistique sera bien sûr conservée au sud. Les deux trottoirs seront de deux mètres de large minimum de chaque côté de la rue. Je vous encourage à voter favorablement. Ce que j'ai oublié de vous dire, c'est que le montant des travaux s'élève à 3 millions d'euros pour la Métropole. Pour la Ville de Lyon, il est estimé à 280 000 € TTC. C'est bien pour ça que l'on délibère. Je vais passer la parole à Vincent MONOT qui va juste nous préciser des éléments de calendrier.

M. MONOT : Oui, merci. En effet, on peut même parler au présent, puisque les travaux sont en cours et sur une bonne partie de la rue, on voit déjà les aménagements arriver et le nouveau profil que vous avez décrit prendre vie. C'est un projet très important dans cette rue qui était très minérale, très chaude, très inconfortable et insécurisée. On voit aussi à quel point ces grands projets portés par les investissements de la Métropole de Lyon permettent aussi à la Ville de Lyon de réaliser ses propres projets sur ses propres compétences, ici, l'éclairage ou les 2 000 mètres carrés de végétalisation. Concernant les travaux, ils avancent. Ils ont commencé au mois de janvier et je pense que tous les riverains du quartier sont bien au

courant. On le voit parce que ce sont des travaux qui sont lourds, qui sont impactants au quotidien, comme tous grands travaux d'espace public. On parle bien de requalification de façade à façade, mais des travaux néanmoins nécessaires. Les riverains du quartier en sont bien conscients et attendent eux aussi avec impatience que les arbres arrivent, etc. La bonne nouvelle, c'est que dès la fin du mois, on aura sur un bon premier tiers de la rue des travaux qui seront terminés. Les arbres ont déjà été plantés lors de la dernière saison de plantation cet hiver, donc on a encore quelques finitions à faire, mais dès la fin du mois de juin, on aura ce premier tiers totalement finalisé. On va travailler finalement pendant l'été aussi, puisque le deuxième tiers, le tronçon central de la rue, est déjà en travaux et à la fin des grandes vacances, on aura la majeure partie de la rue terminée. Il nous restera, à la fin de l'été et à l'automne, comme c'était prévu dans le calendrier, l'aménagement de la partie finale de la rue. On parle de la grande place en arrivant sur le boulevard des Tchécoslovaques, avec une grande place qui sera très végétalisée. Les travaux sont prévus à l'automne et puis ça tombe bien, parce que les travaux de voirie se termineront à l'automne, c'est la saison des plantations et donc on revient sur l'objet de la délibération. La Ville de Lyon pourra planter, avec la Métropole qui plante les arbres, tous les espaces verts prévus pour finaliser ce beau projet que l'on pourra inaugurer à la fin de l'année.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup, pour cette présentation complète et à deux voix. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix et vous invite évidemment, toutes et tous, à l'inauguration. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On poursuit avec Bénédicte PASIECZNIK sur un projet de jardin partagé.

36. 2024-26821-CMMA7-347 – Lyon 7^e - Renouvellement de la convention d'occupation temporaire du domaine public routier, sis Allée Léopold Sédar Senghor, accordée par la Métropole de Lyon au profit de la Ville de Lyon pour un usage de jardins partagés -EI 07 303

Rapporteur : Bénédicte PASIECZNIK

Mme PASIECZNIK : Effectivement, une délibération concernant, cette fois, un jardin partagé qui est porté par l'association Graine de Lait, qui se situe sur l'allée Léopold Sédar Senghor. La particularité de ce jardin partagé, qui est un jardin partagé Ville de Lyon, c'est qu'il se trouve sur un espace métropolitain. Donc il s'agit de renouveler la convention de mise à disposition par la Métropole de Lyon au profit de la Ville de Lyon. Une nouvelle convention de six ans, du 29 mai 2024 au 28 mai 2030, pour trois espaces : 200 mètres carrés, 100 mètres carrés et 90 mètres carrés. Pour information, la valeur locative annuelle des lieux correspondant à cette mise à disposition est estimée à 2 730 €. Merci beaucoup.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On passe au rapport suivant qui concerne les services civiques et la convention avec Unis-Cité. Vous avez la parole, Lucie VACHER.

37. 2024-26888-CMMA7-368 – Convention de partenariat avec Unis-Cité - Mise à disposition et intermédiation de services civiques

Rapporteur : Lucie VACHER

Mme VACHER : Merci, Madame la Maire. Effectivement, pour cette délibération, il vous est proposé de valider une convention de partenariat avec Unis-Cité pour l'accueil de jeunes en service civique auprès des équipes des Mairies d'arrondissement. Depuis 2022, neuf volontaires en service civique sont au service des Mairies d'arrondissement. Ils et elles sont neuf volontaires, il y a neuf Mairies d'arrondissement, mais pour autant, à la Mairie du 7^e, nous avons deux services civiques : une personne à temps plein et une personne qui intervient, à la fois, avec la Mairie d'arrondissement du 7^e et la Mairie d'arrondissement du 3^e. La raison, c'est parce que les Mairies du 2^e et du 6^e arrondissement ont refusé d'ouvrir leurs portes à de jeunes citoyens engagés, volontaires et dynamiques qui ont pour mission de développer la démocratie locale. Alors nous, nous les ouvrons d'autant plus grandement. Le service civique, c'est l'occasion pour un jeune de s'ouvrir au monde, de se former, s'informer, expérimenter, s'engager, voire s'orienter. Ils et elles sont déjà sur le front puisque les services civiques actuels et la Maison des projets de Gabriel Péri ont organisé un événement intitulé « Langue sans frontières », qui aura lieu le 26 juin sur la petite place Péri à partir de 14 h. Merci à elles et eux pour l'organisation. Vous l'aurez compris, les retours sont très positifs et engageants et donc je vous invite à soutenir cette délibération et nous serons ravis, en Mairie du 7^e arrondissement, d'accueillir à nouveau des services civiques.

Mme LA MAIRE : Merci, Lucie VACHER. Je me joins à vos remerciements et aux louanges concernant les services civiques qui sont très utiles aux Mairies d'arrondissement et je salue Yasmine qui était à nos côtés cette année. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Je vais vous présenter le rapport suivant.

38. 2024-31332-MA7-382 – Désignation d'un représentant dans des organismes extérieurs par le Conseil d'arrondissement

Rapporteur : Fanny DUBOT

Mme LA MAIRE : Il s'agit de désigner un représentant dans les conseils de la vie sociale des établissements du CCAS de la Ville de Lyon. Pour ce qui concerne notre arrondissement, on doit désigner quelqu'un au sein des conseils de la résidence senior Jean Jaurès et de la résidence senior Marc Bloch. Alors évidemment, l'élue d'arrondissement qui siège dans ces conseils est une voix consultative, mais c'est néanmoins extrêmement intéressant de pouvoir participer à ces conseils et de comprendre les problématiques des résidents et résidentes de nos résidences seniors. Je vous propose pour cette désignation le nom de Eugénie WIBER. Est-ce qu'il y a d'autres candidats ou candidates ? Il n'y a pas d'autres candidats ou candidates. Je proclame donc Eugénie WIBER, élue représentante de la Ville de Lyon et du conseil d'arrondissement du 7^e dans ces deux instances.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Félicitations ! Est-ce que, Eugénie WIBER, vous souhaitez prendre la parole sur le sujet ?

Mme WIBER : Peut-être juste pour dire un petit mot, parce que je ne sais pas si tout le monde a déjà eu l'occasion de se rendre dans nos résidences seniors municipales. On a quand même la chance d'avoir deux résidences seniors dans l'arrondissement. On n'est pas sur un EHPAD, c'est-à-dire que c'est une vraie alternative quand on est en situation de perte d'autonomie progressive, mais pas en situation de dépendance. C'est extrêmement important d'avoir des résidences comme celles qu'on a sur Jaurès et Marc Bloch, et aussi à des tarifs accessibles, parce qu'on n'est pas non plus sur de la résidence senior privée avec piscine, avec la salle de sport, avec la salle de massage, le coiffeur, etc. Le public accueilli dans ces résidences, on est vraiment sur un public qui pourrait totalement bénéficier de logements sociaux, etc. C'est extrêmement important de le souligner. Ce qui se passe dans ces conseils de vie sociale qui sont organisés de manière trimestrielle, c'est un travail qui est quotidien avec le personnel des résidences, que ce soit le personnel médical, social, les directeurs, directrices, etc. Ça permet vraiment d'aborder des sujets qui concernent le quotidien, mais également le montage de projets un petit peu plus d'envergure, d'animations, etc., et d'améliorer le quotidien de ses résidents. Donc juste pour saluer aussi le travail remarquable qui est fait et ce n'est pas une mince affaire de monter des instances qui soient représentatives des résidents. C'est un énorme travail qui est fait au quotidien pour le montage, l'animation de ces instances et de ces espaces de dialogue. Voilà, rien de plus à ajouter.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup, Eugénie WIBER. On vous fait confiance pour continuer à nous représenter et à prendre le pouls, on va dire, de ces résidences et de la vie dans ces résidences. Merci à vous.

Je vais vous présenter maintenant les deux derniers rapports qui sont des rapports financiers.

39. 2024-31056-MA7-380 – Exécution de l'état spécial d'arrondissement 2023

40. 2024-31061-MA7-381 – État spécial d'arrondissement 2023 - Affectation du résultat

Rapporteur : Fanny DUBOT

Mme LA MAIRE : Le premier, c'est le compte administratif. Vous le savez, le budget — ce qu'on appelle l'état spécial d'arrondissement — est un budget assez contraint et il relève peu de choix politiques, mais simplement de dépenses obligatoires. Pour ce qui concerne les dépenses de fonctionnement pour 2023, elles s'élèvent à 753 165 €, alors que le montant total alloué en fonctionnement était de 1 117 664 €. On retrouve la même hiérarchie de dépenses que les années précédentes, à savoir que le premier budget va aux crèches, ensuite à la mairie d'arrondissement, à la gestion du siège, aux événements, puis aux équipements associatifs et enfin, aux événements sportifs. À noter que les dépenses sont en augmentation dans nos crèches d'environ 10 % par rapport à 2022. Si on regarde les opérations en nature, ce sont les fluides qui occupent le premier poste budgétaire, à hauteur de 38 % du total de nos dépenses de fonctionnement, et ensuite les dépenses alimentaires, 15 % du total, et qui sont en progression, notamment puisqu'on a amélioré nos marchés alimentation pour les crèches, on a décidé d'améliorer la qualité et de passer au 100 % bio et local pour les enfants des crèches. Donc forcément, cela se répercute aussi sur notre budget. Je vous disais, il y a peu de choix politiques de la Mairie d'arrondissement, mais pour le coup, ce choix a été pris par la majorité du Conseil municipal et donc forcément, ça a un impact sur notre budget, mais nous l'assumons totalement. Voilà pour ce qui est du compte administratif.

Nous devons ensuite — et c'est la deuxième délibération — répartir l'excédent. L'excédent s'élève à 364 478 € et je vous propose de le répartir de la manière suivante : d'une part, d'attribuer 171 428 € au reste à réaliser sur l'année 2023. Et ensuite, on est un petit peu plus libre pour le reste de l'excédent qui s'élève à 193 050 €. Néanmoins, on a souhaité être très prudents, puisqu'il y a un certain nombre de factures qui ne nous ont pas encore été adressées, notamment pour les fluides, et donc de l'affecter majoritairement sur nos équipements, crèches et mairies, et ensuite, évidemment, équipements associatifs et événements pour quand même continuer un certain nombre de nos actions et que cet excédent serve aussi à nos actions sur le terrain. Mais pour l'instant, nous sommes très prudents et nous l'attribuons aux crèches et à la mairie.

Est-ce qu'il y a des prises de parole sur ces deux rapports ? Je n'en vois pas. Je vais donc, comme l'usage, le droit à la coutume, l'exige, sortir de la salle pour le vote du compte administratif et je laisse la parole à Bénédicte PASIECZNIK et je reviens pour l'affectation du résultat.

Mme PASIECZNIK : Madame la Maire étant sortie. Y a-t-il des votes contre ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des abstentions ? Je déclare donc le rapport d'exécution de l'état spécial d'arrondissement adopté. Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
NE PREND PAS PART AU VOTE : Mme Fanny DUBOT

Mme LA MAIRE : Merci. Concernant l'affectation du résultat de l'excédent. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
NE PREND PAS PART AU VOTE : Mme Fanny DUBOT

Mme LA MAIRE : Nous arrivons donc à la fin de notre conseil d'arrondissement. Je vous remercie toutes et tous pour votre présence et vous donne rendez-vous à la rentrée. D'ici là, bonne campagne à toutes et à tous, en espérant une victoire du Front Populaire comme je l'ai dit en introduction de ce conseil. Bonne soirée.